



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Information relative aux contrats énergétiques

Question écrite n° 11994

Texte de la question

M. Vincent Seitlinger attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la nécessité de mieux informer le client de l'augmentation du prix de son contrat énergie au moment du renouvellement annuel. En effet, le cadre légal dispose que la totalité des contrats souscrits auprès d'un fournisseur d'énergie sont renouvelables, à chaque date anniversaire, selon le principe de la reconduction tacite. Néanmoins, de 2021 à maintenant, l'électricité a augmenté de 40 euros/MWh à plus de 300 euros/MWh, soit une multiplication par 7 de son prix. Dans le même temps, les informations concernant l'augmentation du prix du MWh et de la possibilité pour le client de résilier son contrat restent transmises en ligne. Or, pour les clients peu habitués à consulter leurs espaces internet en ligne, la hausse du prix se produit souvent à leurs insu. Si celui-ci augmente légèrement, le préjudice est minime. En revanche, dans le contexte actuel, l'augmentation est telle que de nombreux consommateurs modestes se retrouvent avec des factures importantes, aboutissant à une situation d'endettements. Aussi, il lui demande ce qu'il compte mettre en œuvre afin de pour remédier à ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Seitlinger](#)

Circonscription : Moselle (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11994

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 octobre 2023](#), page 8984

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)